



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-2-3

Séance du vendredi 14 février 2020

ALSACE DESTINATION TOURISME

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,

- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 17 janvier 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération de 1 885 045 € à Alsace Destination Tourisme pour son fonctionnement en 2020. Cette subvention fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 50 %, soit 942 523 €, dès signature de la convention de financement par les parties, les 50 % restants seront versés par sixièmes, chacun d'un montant de 157 087 € pour les six derniers mois d'exécution de la convention,
- Approuve la convention de financement y afférente, jointe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 60 000 € à Alsace Destination Tourisme dans le cadre de l'organisation de la présence de l'Alsace sur le Salon International de l'Agriculture 2020. Cette subvention sera versée en deux fois, un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le solde au vu du budget définitif de l'opération,
- Prélève les crédits de fonctionnement correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental,
- Attribue une subvention d'investissement de 60 000 € à Alsace Destination Tourisme dans le cadre de l'organisation de la présence de l'Alsace sur le Salon International de l'Agriculture 2020. Cette subvention sera versée en une seule fois au vu du budget définitif de l'opération,
- Prélève les crédits d'investissement correspondants sur le programme J214, chapitre 204, fonction 94, nature 20422, du budget départemental,
- Approuve la convention de financement y afférente jointe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité